

Micro-finance et développement : de la confiance à la désillusion

Mohamed L. DOUMBOUYA

Eugène A. KAMALAN

LEFI, Université Lumière Lyon-2,

ISH / LEFI, 14 - Avenue Berthelot, 69363 Lyon, cedex 07, France,

mohamed.doumbouya@ish-lyon.cnrs.fr

eugene.kamalan@ish-lyon.cnrs.fr

Tél: 33 .4 72 72 65 52, fax 33 .4 72 72 65 55

8èmes Rencontres internationales du
Réseau Interuniversitaire de l'Economie Sociale et Solidaire
Economie sociale et solidaire et développement - Mobilité et relocalisation
Barcelone 8 & 9 mai 08

Résumé

Dans cet article, nous postulons que la lutte contre la pauvreté est une étape préliminaire dans un processus de développement économique. Dans ce sens, la micro-finance qui est reconnue comme un instrument de lutte contre la pauvreté peut être présentée comme un instrument dont l'application serait favorable au développement. C'est dans ce sens qu'elle est considérée comme un instrument financier au service des pauvres et qu'elle est ainsi entrée dans les programmes de développement économique des pays à économies faibles. Or, son efficacité reste très modeste voire mitigée, notamment dans le renforcement des capacités des populations bénéficiaires. La micro-finance répond-elle pertinemment aux besoins des populations ciblées ? Mérite-t-elle la confiance portée en elle pour sortir les populations à faibles revenus de leur précarité ? A partir de deux cas d'exemple au Bénin et en Guinée, nous développons dans cet article l'idée selon laquelle la micro-finance n'est pas l'outil destiné à réduire la pauvreté dont on vente encore les mérites.

Cet article est structuré en deux sections. La première section interroge le postulat selon lequel la micro-finance serait une innovation financière au service du développement. Nous critiquons la primauté de la recherche de pérennité des institutions de micro-finance sur l'accompagnement durable de leurs clients avec ses conséquences. Ainsi, dans un premier temps, nous montrons que la micro-finance peut être un facteur multiplicateur des inégalités qui accroît notamment l'exclusion et la discrimination face au crédit. Dans un second temps, nous montrons que l'accès aux microcrédits n'est pas forcément source d'accroissement de revenus mais peut être également un facteur de surendettement dû, d'une part, au large accès aux crédits pour certaines catégories de clients et d'autre part, aux coûts prohibitifs des crédits.

La deuxième section interroge la contribution controversée de la micro-finance au bien être des populations bénéficiaires autour de trois variables: les revenus, la santé et l'éducation.

Mots clés : Micro-finance, pauvreté, développement

Introduction : Micro-finance, une innovation financière pour quel développement ?

A quoi la micro-finance tient-elle son succès ? Une piste possible est la réponse qu'elle apporte aux inefficiences des systèmes bancaires formels devant les besoins de financement des populations à faibles revenus (Dombouya, 2005). Une autre piste pour expliquer ce succès tient à sa figure de substitut des actions publiques devant le désengagement des États de la sphère économique et de la lutte contre la pauvreté en particulier (Macharia, Attoumane, 2005). Enfin, une autre piste considère les avantages financiers de réduction du risque, introduits par le prêt collectif. Mais ces pistes n'expliquent que de façon incomplète ce succès de la micro-finance qui vient aussi de l'imaginaire qui fait d'elle un instrument efficace dans la lutte contre la pauvreté, Khandker (2005) ; donc en conséquence, un outil de développement économique.

En effet, depuis la fin des années 1990, quelques ouvrages précurseurs comme par exemple celui de Susan Johnson et Ben Rogaly « Micro-finance and Poverty Reduction » (Oxfam Publication, 1997) et des articles pionniers comme ceux de Jonathan Morduch : « The micro-finance Promise » *Journal of Economic Literature*, Vol. XXXVII (December 1999), pp. 1569-1614 et « The Micro-finance Schism » (*World Development*, Vol. 28(4) 2000, pp.617-629) ont posé le postulat selon lequel la micro-finance est une innovation financière au service des populations à faibles revenus. Et, l'idée selon laquelle la micro-finance contribuerait à réduire la pauvreté (surtout) dans les pays à faibles revenus a été largement véhiculée et partagée par le monde académique, les praticiens, les gouvernements, les institutions internationales, etc. Tous y voyaient en elle, un instrument capable d'améliorer notablement ou au moins de manière remarquable le bien être des populations démunies. La micro-finance est devenue en trois décennies un outil de développement de dimension mondiale intégrée à part entière dans les politiques de réduction de la pauvreté. Le tableau 1 donne les grandes étapes de cette évolution.

Tableau 1 : Chronologie de développement de la micro-finance

Période	Evènements
1975-1985	Emergence des premières organisations spécialisées dans le micro-financement mais qui restent financièrement dépendantes
1985-1995	Naissance de grandes IMF, financièrement autosuffisantes et en lien avec les banques commerciales
1995-2005	Manifestation de grands intérêts pour la micro-finance, intégration des programmes de micro-finance dans les programmes de développement économique avec une forte tension entre l'objectif de lutte contre pauvreté et celui d'autonomie financière des organisations
Depuis 2005	Diversification des services de micro-finance, croissance de la micro-finance et sa pertinence à atteindre ses objectifs

Source : Tableau élaboré par les auteurs, à partir de Servet (2006)

Trois faits majeurs témoignent de l'espérance suscitée par la micro-finance. D'abord, son utilisation comme outil pour atteindre le premier des sept objectifs du millénaire pour le développement¹. Ensuite, il y a le choix du microcrédit pour incarner une année internationale des nations unies en 2005. Enfin, un troisième fait, indirectement lié à la micro-finance mais très significatif est l'attribution en 2006 du prix Nobel pour la paix à Muhammad Yunus².

Toutefois, malgré l'engouement pour la micro-finance, renforcé par sa sur-médiatisation croissante, son efficacité à contribuer au bien être des populations pauvres fait débat parmi les chercheurs et praticiens, et conduit certains à formuler des réserves. Pour plusieurs auteurs, la micro-finance se serait à peine contentée d'effleurer le problème de la pauvreté, et ce, depuis longtemps (Hulme, 2000), sans jamais parvenir à apporter des solutions convaincantes. De plus, pendant que l'utilité de la micro-finance est

1 Ce premier objectif a pour cible la réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de la population mondiale qui vit dans l'extrême pauvreté c'est-à-dire avec un revenu inférieur à un dollar par jour.

2 Fondateur de la Grameen Bank, l'institution de microfinance la plus connue au monde. On lui attribue la paternité de la « nouvelle » microfinance.

ouvertement questionnée (Fernando, 2006), d'autres auteurs (Servet, 2006) soulignent qu'elle n'est que *théoriquement* destinée aux populations pauvres. Ces différentes réserves sur l'impact de la micro-finance conduisent à s'interroger sur ses véritables motivations :

- ✓ d'un point de vue politique, grâce à cet outil, les pauvres ne cesseraient-ils pas d'être un coût pour la société ? De ce point de vue, la micro-finance serait moins un instrument économique qu'un instrument politique et de politique. Cet argument justifierait la subsidiarité de la micro-finance aux politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Les gouvernements et les institutions internationales favorisent l'accès des pauvres aux produits financiers dans des institutions qu'elles soutiennent (y compris financièrement) et parallèlement, ils se désengagent de la responsabilité de trouver des solutions à la question de la pauvreté.
- ✓ d'un point de vue économique, la micro-finance ne ferait-elle pas des pauvres une opportunité commerciale ? De ce point de vue, la micro-finance serait une réflexion stratégique sur l'offre de produits et services financiers pour les pauvres. C'est un instrument de marketing commercial qui serait fondé sur une analyse précise du marché des produits et services financiers pour les pauvres : c'est un marché spécialisé, donc vierge, sur lequel existe une demande incompressible de produits et services financiers quels que soient les coûts proposés. En outre, c'est un marché vaste de 500 millions de demandeurs potentiels. Les institutions spécialisées qui interviennent sur ce marché détiennent ainsi un gisement immense. Dans ce cas, l'intérêt ne serait nullement de rechercher un quelconque résultat, effet ou impacte auprès des clients. Au contraire, le véritable enjeu de la micro-finance serait de contrôler l'offre de produits et services financiers par les institutions qui œuvrent sur ce marché ; d'où la question de leur pérennité.
- ✓ d'un autre point de vue enfin, la micro-finance ne serait-elle pas simplement l'occasion d'un débat philosophique où la charité et les bonnes affaires seraient entremêlées pour fonctionner ensemble ?

Un approfondissement de la connaissance des motivations de la micro-finance apparaît donc nécessaire et apporterait un regard nouveau sur sa contribution réelle ou fautive, mais attendue dans le processus de développement. L'absence de cet exercice d'enrichissement suscitera davantage de critiques et d'interrogations sur sa pertinence. De plus, la micro-finance continuera d'entretenir le paradoxe entre d'un côté sa popularisation et son expansion rapide à travers le monde (en particulier en Asie et en Afrique subsaharienne) et de l'autre, des résultats décevants et des attentes inassouvies.

Ce paradoxe de la micro-finance est montré dans cet article en utilisant deux cas d'exemple de deux pays d'Afrique de l'Ouest : le Bénin et la Guinée. Dans ces pays, une place importante est accordée à la micro-finance qui voit ses indicateurs en progression constante : en termes d'institutions existantes sur le marché financier et en termes de capacité de mobilisation d'épargne et d'offre de crédits à l'économie par les institutions de micro-finance. Sur les vingt dernières années, les indicateurs de la micro-finance dans ces pays n'ont cessé de croître alors que certains indicateurs de base de développement humains comme les revenus, la santé et l'éducation n'ont relativement guère progressé ou sont en régression. Aussi, la question concernant le renforcement des capacités des populations bénéficiaires par la micro-finance, dans ces deux pays, mériterait d'être posée. Sur des indicateurs de développement humain tels les revenus, la santé et l'éducation, la micro-finance a-t-elle une incidence significativement positive, ou négative ou l'incidence serait-elle insignifiante ? Cette autopsie au Bénin et en Guinée permettra de conclure que la micro-finance est loin d'être l'outil (magique) destiné à réduire la pauvreté dont on vente encore les mérites. La micro-finance est certes une innovation financière, mais son lien avec le développement serait flou.

1. La micro-finance et les idées reçues : au-delà des mythes, une réalité dérangeante

Cette première section interroge d'une façon globale le lien entre la micro-finance et le développement. La critique portera en particulier sur la primauté de la recherche de pérennité³ des institutions de micro-finance (IMF) sur l'accompagnement durable de leurs clients avec ses conséquences. En effet, l'évolution de la micro-finance est nourrie par un débat persistant qui oppose deux camps. D'un côté, les partisans d'une maximisation de la pérennité des institutions avec pour objectif l'autosuffisance fonctionnelle des institutions (en dépit du péril éventuel d'une exclusion massive des clients les plus pauvres parmi les pauvres). De l'autre côté, les partisans d'un ciblage plus accru des clients les plus pauvres. Derrière cette opposition, ce sont deux visions de la société qui s'affrontent, l'une à tendance libérale, l'autre à tendance socialiste.

Pour nous, la démarche ne consiste nullement à porter un jugement de valeur sur l'arbitrage entre la pérennité des institutions et l'accessibilité des clients. La démarche adoptée est binaire. Il s'agit, d'une part, de soutenir l'idée selon laquelle le choix de la pérennité des IMF invite et contribue à une réflexion générale sur les motivations de la micro-finance et son lien éventuel avec la question de la lutte contre la pauvreté et celle du développement. D'autre part, il s'agit de montrer que, conséquemment à ce choix, il résulte des pratiques (supposées « bonnes ») de la micro-finance, aux effets néfastes, qui passent pourtant sous silence, derrière les discours officiels du bien fondé de la pérennité des institutions. Au chapitre de ces effets, l'accroissement de l'exclusion, la discrimination à l'accès au crédit, le surendettement et les répercussions sociales collatérales d'un accès massif aux microcrédits entraînant des problèmes de servitude par dette et de suicide.

1.1. Micro-finance comme facteur multiplicateur des inégalités

Une idée largement admise sur la micro-finance est que cette dernière serait destinée à lutter contre l'exclusion bancaire des populations à faibles revenus (Littlefield et *ali.*, 2008). Cette idée est largement vérifiée par de nombreuses observations de terrain. Pourtant, elle devrait être relativisée ; car, dans de nombreux cas, les institutions de micro-finance partagent une même clientèle avec les banques commerciales. Dans ces cas, le fossé entre une clientèle bancaire supposée riche et une clientèle microfinancière supposée pauvre n'est que hypothétique et injustifié.

Passé ce clivage entre clientèle bancaire et clientèle microfinancière qui mériterait d'être mieux compris, une observation attentive des « bonnes » pratiques de quelques institutions de micro-finance modèles permettrait de comprendre que la micro-finance est elle-même à l'origine et/ou amplifie de nombreux phénomènes d'exclusion et de discrimination.

1.1.1. Micro-finance et accroissement de l'exclusion

De nombreux ouvrages ont montré que les coûts associés à l'offre des produits et services de micro-finance incarnés, notamment par les taux d'intérêt ne constituent pas un frein à la demande de ses produits et services. La demande de microcrédits apparaissant de manière incompressible par rapport au coût de l'offre, cette demande ne peut être considérée comme étant régulée par les taux d'intérêt qui constituent par ailleurs, le principal poste qui alourdit le coût du microcrédit, Kamalan et Ababacar (2006).

Toutefois, si pour les clients, les taux d'intérêt ne représentent pas un réel souci alors qu'ils sont considérés prohibitifs, en revanche, certaines pratiques de contrôle et/ou de gestion des portefeuilles de microcrédits apparaissent, elles, plus préoccupantes aux yeux des clients en micro-finance. Une enquête récente effectuée de janvier à mai 2006 portant sur 896 clients dans deux importantes IMF au

³ La pérennité étant définie comme la situation par laquelle une IMF couvre tous ses coûts de fonctionnement (opérationnels, administratifs, etc.) grâce à ses propres produits générés. Cette situation exclue par conséquent toute forme d'assistance à titre gratuit comme les subventions, les aides et consultations techniques, etc. Voir Microrate et al. (2003).

Bénin⁴ a permis de mettre en évidence des pratiques telles que l'affichage public des photos et la séquestration⁵ des clients défaillants⁶ dans le réseau des CLCAM et le recours aux recommandeurs⁷ et ou aux avaliseurs⁸ ou encore la relance des chargés de prêts en groupe⁹ au PADME, Kamalan (2007). Notons toutefois que, si d'un point de vue légal ses pratiques pourraient être remises en cause du fait de leur caractère « avilissant » pour le client (surtout l'affichage de photos et la séquestration), elles sont néanmoins parfaitement tolérées ou acceptées et reconnues par la société béninoise. Néanmoins, il est probable que ces pratiques aient engendré chez certains clients des processus d'exclusion et ou de dénigrement pour eux-mêmes et/ou pour les membres de leurs familles. Le fait d'être affiché ou d'être séquestré ou le fait de voir « débarquer » chez un client, de manière bruyante, un groupe d'agents gestionnaires de micro-crédit, est ressenti par les clients comme des déshonneurs et des malheurs.

Subir ces pratiques un jour, c'est porter la honte pour toujours ; car les conséquences sociologiques et psychologiques sont d'une portée considérable tant pour le client défaillant que pour son entourage. Certains clients interrogés préféreraient « se donner la mort » plutôt que de vivre de pareilles situations de honte pour eux-mêmes et pour leur famille car ils craignent ainsi de se retrouver en rupture de liens sociaux. Pour ces clients, l'exclusion, c'est le fait d'être seul et isolé, privé des rapports d'entraide et de solidarité générés par les liens sociaux ; lesquels pourraient constituer un rempart contre la pauvreté. Cette déconstruction sociale conduit donc à une double sanction : celle de ne plus pouvoir accéder aux services financiers, tant que le problème d'impayé n'est pas résolu, et celle de perdre le capital « image » dont jouit le client dans son milieu de vie. De ce point de vue, l'exclusion, c'est la forme la plus détestable de la pauvreté aux yeux des clients. Pourtant, les supposées « bonnes pratiques » de la micro-finance ne s'embarrassent guère de moral, pourvu qu'elles marchent. Et en l'occurrence, ces pratiques marchent puisqu'elles sont suffisamment dissuasives.

D'autre part, le fonctionnement des « bonnes » pratiques de la micro-finance développe une approche institutionnelle des droits sociaux autour des notions d'inégalité, de discrimination sexuée et d'exclusion fondée sur une logique sexuée.

4 Il s'agit du réseau FECECAM et du PADME. A la FECECAM, l'enquête a porté sur 64 clients des bureaux Clcam de : Akpakpa, Calavi, Akassato (dans les zones périphériques de Cotonou), Ouidah, Allada (en zone rurale). Au PADME, l'enquête a porté sur 832 clients dans les bureaux de : Ahogbohoulé Tokpa Ayélawadjé Sikécodji, Calavi, Zongo et Cocotomé.

5 Par laquelle un client défaillant est enfermé seul dans les locaux de sa Clcam pendant plusieurs heures, sans eau ni nourriture, avant d'être relâché

6 Un client est dit défaillant lorsqu'il ne paye pas une échéance dans les délais préétablis. On dit qu'il est en retard sur une échéance. S'en suit, dans certains cas comme au PADME une pénalité de retard qui croît proportionnellement au nombre de jours de retard.

7 Un recommandeur est une tierce personne jugée de bonne moralité et ayant potentiellement une influence psychologique sur le client qui sollicite un crédit. Sa présence est symbolique dans le contrat de dette pour le client mais son témoignage constitue un soutien précieux pour le client. Si sa responsabilité n'est pas directement engagée en revanche, entre lui et le client se noue une dette morale qui oblige ce dernier à honorer parfaitement ses engagements contractuels au risque que l'agent de crédit dévoile son indélicatesse au recommandeur, ruinant ainsi sa crédibilité et sa réputation. La recommandation est en principe applicable aux clients qui sollicitent des crédits individuels mais certains clients en caution solidaire se font recommandés pour accroître ainsi leur chance d'obtenir un crédit.

8 Un avaliseur est une tierce personne qui propose en garantie son propre bien en vue d'obtenir un crédit au bénéfice d'un emprunteur.

9 Au PADME, les agents de crédits sont appelés « chargés de prêts (CP) ». La démarche de la relance en groupe est une technique où plusieurs CP se déplacent en groupe chez un client défaillant à son domicile ou sur son lieu de travail. C'est une démonstration qui vise à attirer l'attention de l'entourage d'un client défaillant en vue de dévoiler, aux yeux de tous, sa situation de client indélicat.

1.1.2. Micro-finance et accroissement des discriminations face au crédit

A partir de l'examen des critères sexués d'attribution des microcrédits dans les IMF : PADME et FECECAM, au Bénin, on montre l'existence d'un déséquilibre structurel, source d'inégalité entre les hommes et les femmes. Les conditions d'accès aux microcrédits prennent en considération deux principaux critères : la terre en zone rurale et la terre et le salaire en zone urbaine¹⁰. Grâce aux données d'enquête de terrain, on peut montrer que les femmes ne disposent pas du patrimoine exigé pour accéder « librement » aux microcrédits en zone urbaine. Pour obtenir des microcrédits, les femmes en zone urbaine (dans une large majorité : 66,1%) doivent se faire avaliser par des tiers, qui sont des hommes : parents proches, amis et connaissances, Figure 1.

Clients avalisés par des tiers					
		nb	%	% valide	% cumulé
Valide	avalisé par un tiers	317	35,4	51,5	51,5
	non avalisé : garantie personnelle	299	33,4	48,5	100,0
	Total	616	68,8	100,0	
Manquante	Système manquant	280	31,3		
Total		896	100,0		

	Féminin		Masculin		Total
	FECACAM	PADME	FECACAM	PADME	
	avalisé par un tiers	15,8%	66,1%	24,3%	
non avalisé : garantie personnelle	84,2%	33,9%	75,7%	68,6%	48,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Fig 1 : Clients avalisés par des tiers, données d'enquête

Données d'enquête					
	FECACAM		PADME		Total
	Crédit individuel	caution solidaire	Crédit individuel	caution solidaire	
Féminin	19	8	372	250	649
Masculin	37		188	22	247
Total	56	8	560	272	896

Clients en activité, données du PADME en décembre 2005					
		nb	%	% valide	% cumulé
Valide	Féminin	27415	78,5	78,5	78,5
	Masculin	7389	21,2	21,2	99,7
	Autres (groupements)	114	,3	,3	100,0
Total		34918	100,0	100,0	

Fig 2: Pourcentage de clients de sexe féminin

Outre la discrimination à l'accès au microcrédit qui, en théorie, pénalise les femmes, il y a aussi une discrimination sexuée dans l'offre de microcrédits qui pénalise les hommes. Car, si les femmes ont structurellement moins d'opportunité pour accéder aux microcrédits, on constate que parallèlement, les femmes sont majoritaires dans les clientèles des IMF établies en zone urbaine et/ou périurbaine comme c'est le cas du PADME au Bénin. La Figure 2 montre les proportions de clients de sexe féminin dans les

10 Le modèle de crédit qui est pris en considération est le crédit individuel car le modèle de crédit à caution solidaire reste minoritaire dans le contexte des IMF en Afrique de l'Ouest, même auprès des femmes, (DSFD, 2003).

données d'enquête au PADME et à la FECECAM et les données réelles du PADME concernant les clients en activité en décembre 2005.

La discrimination sexuée à l'accès aux microcrédits est structurellement établie par les régimes des droits sociaux notamment le droit d'accès à la propriété. Or, généralement, dans les sociétés où se développe la micro-finance comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest et au Bénin en particulier, les femmes n'héritent pas ou très peu. Par conséquent, la terre qui est l'une des principales sources de richesse et le principal critère d'accès au crédit est détenue par les hommes. Les conditions d'accès aux microcrédits ne créent pas, par conséquent, la discrimination. Elles s'en servent ou disons plutôt qu'elles ne peuvent pas la contourner. Dans ce sens, le microcrédit n'aurait rien d'original par rapport au crédit bancaire : puisque l'exclusion engendré par le crédit bancaire est de même nature que celle engendrée par le microcrédit si ce n'est l'introduction du concept de lien dans l'élaboration des contrats de dette et la gestion des microcrédits.

En revanche, la discrimination sexuée de l'offre de microcrédit est quant à elle méthodiquement structurée par les « bonnes » pratiques de la micro-finance. Les femmes remboursant mieux leurs dettes comparativement hommes, elles sont méthodiquement préférées aux hommes dans un souci d'efficacité opérationnelle des portefeuilles de crédits. Mais ce paradoxe où les femmes qui sont culturellement défavorisées à l'accès aux microcrédits reçoivent pourtant plus de crédits par rapport aux hommes (surtout en zone urbaine) expliquerait-il l'existence d'un processus (culturel) de redistribution que mettent en exergue les conventions sociales qui régulent la société urbaine béninoise ; avec le procédé des avals ? Ou bien, tout simplement, les hommes ne profiteraient-ils pas des femmes pour accéder eux-mêmes aux microcrédits à travers le procédé des avals ?

1.2. Micro-finance et accroissement des revenus

Certaines études d'impacte jugées très optimistes soutiennent que l'accès aux microcrédits contribuerait à une amélioration des revenus des clients cibles (FENU, 2003). D'autres études d'impacte moins optimistes affirment que la contribution de la micro-finance serait marginale ou non significative (Baumann, 2001). Enfin, d'autres études jugées pessimistes, soutiennent que la micro-finance aurait une contribution négative sur les revenus des clients cibles. Dans cette dernière catégorie d'étude, deux arguments sont avancés à savoir : le surendettement et les conséquences sociales de l'accès incontrôlé au crédit comme la servitude par dette et le suicide.

1.2.1. micro-finance et surendettement

S'endetter plus qu'il ne faut n'est pas un phénomène nouveau. Avec le crédit usurier, il est possible que le phénomène du surendettement soit un problème antérieur à la micro-finance. Mais, loin d'être l'occasion d'aborder ce problème pour y apporter des solutions, la micro-finance devient de plus en plus, dans de nombreux cas, un facteur aggravant. Si pour les clients des IMF de l'Afrique de l'Ouest notamment au Bénin et en Guinée, le phénomène du surendettement est probablement existant mais moins connu, en revanche, il fait l'objet d'étude depuis plusieurs années en Inde, Guérin (2005), Servet (2006).

Héliès (2007) montre comment le surendettement est un chemin vers l'extrême pauvreté pour plusieurs ménages ruraux du Sud de l'Inde, essentiellement ouvriers agricoles et très petits paysans ; clients des IMF locales. Dans le contexte indien, le surendettement aurait pour cause principale des emprunts usuriers pour des dépenses agricoles. Mais, il ne touche pas que des agriculteurs et n'est pas uniquement lié à des aléas climatiques et au marché. Selon l'auteur, il existerait aussi des cas fréquents de surendettement chez des populations urbaines et salariées, clients des institutions de micro-finance. Pour comprendre les phénomènes d'endettement puis de surendettement, l'auteur suggère de prendre en considération la « vulnérabilité » qui selon lui, est un indicateur des conditions économiques et sociales bien plus clair que la pauvreté. La vulnérabilité des ménages ruraux du Sud de l'Inde explique

l'accroissement de leur besoin, à différents moments de leur vie, de sommes d'argent élevées par rapport à leurs ressources immédiatement disponibles. Parallèlement, les services financiers sont très nombreux et actifs dans cette région de l'Inde. En conséquence, prendre des crédits, et donc s'endetter, est un choix très répandu et relativement aisé.

D'après les statistiques du gouvernement indien, près de 75 % des agriculteurs du Tamil Nadu seraient endettés auprès du secteur formel d'un montant moyen de 24 000 roupies (soit environ 380 €, l'équivalent d'une année de revenu pour des ouvriers ou très petits paysans). L'auteur rapporte que 91 % de la population rurale est endettée : 54 % l'est à plus d'un an de revenu moyen et 35 % à plus de deux ans de revenus moyens. Le capital moyen disponible des ouvriers agricoles et petits agriculteurs qui pourrait couvrir les dettes, est de moins de 10 000 roupies (moins de 160 €) pour 4 % d'entre eux et de moins de 5 000 roupies pour 2 %. La majorité des familles sont donc très vulnérables aux chocs et ont une marge de sécurité très faible.

1.2.2. Micro-finance, servitude pour dette et suicide

La servitude pour dette est définie par Guérin (2004) comme l'état d'un débiteur dans l'obligation de travailler pour un créancier gratuitement ou contre une très faible rémunération du fait d'une dette qu'il a contractée auprès de ce créancier. Ce phénomène de servitude est la conséquence du surendettement. Aucune étude n'est faite sur ce sujet pour les clients des IMF en Afrique de l'Ouest alors que ce phénomène est très fréquent en Inde. Il apparaît lorsque les clients, incapables de rembourser une dette par le biais de leurs revenus, ils (souvent des familles entières) proposent au créancier des biens ou leur force de travail. Inversement, certaines familles peuvent avoir recours, de façon délibérée à la servitude pour éviter de se sur-endetter. Elles préfèrent gager leur force de travail plutôt que d'avoir recours à des formes de prêts usuraires ou susceptibles de leur faire perdre leur terre, Servet (2006). Pour ces clients, l'humiliation, la honte et le déshonneur seraient bien plus difficiles à supporter que la perte de biens ou l'obligation de travailler.

Enfin, on évoque les conséquences sociales d'une offre exacerbée de microcrédits aux populations pauvres et/ou vulnérables. Ce sont les cas les plus extrêmes de déviances de fonctionnement de la micro-finance ou les conséquences du fonctionnement mercantile outrancier de certaines parmi elles. Par exemple, C. Fouillet (2006) rapporte de nombreux cas de suicides des clients des IMF dans l'Etat de l'Andhra Pradesh en Inde. Les causes qui expliqueraient ces suicides sont d'une part les coûts réels et coûts cachés exagérément élevés du microcrédit : taux d'intérêt, dépôt de garantie, assurance décès, épargne non rémunérés, etc. Il évoque d'autre part, les méthodes dégradantes et avilissantes pratiquées par les agents de crédits pour « pousser » les clients à rembourser leurs dettes : harcèlement verbal et sexuel, prostitution, enfermement, confiscation des biens, humiliation publique, etc.

Pour conclure cette première section, disons que la compréhension de la micro-finance semble, depuis de nombreuses années, se réduire à des enseignements généraux qui soutiennent par exemple que : la micro-finance est destinée aux exclus du système bancaire ; à une clientèle pauvre ; en majorité des femmes ; destinée au financement de projets et d'activités génératrices de revenus, etc. Rester à ces enseignements d'ensemble, c'est refuser de comprendre les dynamiques internes qui codifient le fonctionnement de ces ensembles dont la compréhension livre parfois des informations dérangeantes sur la réalité de la micro-finance et son fonctionnement, par exemple, l'existence d'institutions qualifiées de « prêteurs prédateurs » qui non seulement prêtent peu aux pauvres, mais prêtent surtout avec des coûts et des pratiques qui sont à la limite de l'abus.

Une analyse plus détaillée des comportements de certaines IMF permettrait de révéler la tendance de plus en plus grande vers la « *marchéisation* » de la solidarité, à l'opposition des « pauvres passifs » aux « pauvres entreprenants » (Servet, 2005). Autrement dit, dans le souci d'améliorer la qualité de leur portefeuille, et sous la pression des organismes prestataires de fonds, nombres d'IMF recourent à des

pratiques discriminatoires dans la fourniture des produits et services financiers aux populations cibles. On peut comprendre que ce processus de *filtrage de second degré*¹¹ est plutôt destiné uniquement à la protection des institutions elles-mêmes, qui, par souci de préserver leur notoriété et la qualité de leur portefeuille de crédits, ciblent plus les moins pauvres des pauvres et les personnes vulnérables sur qui, elles peuvent exercer diverses formes de pression.

En outre, l'incidence de la micro-finance sur les indicateurs de développement humains reste toujours à prouver.

2. L'efficacité de la micro-finance à lutter contre la pauvreté : faut-il en douter ? La recherche du lien entre indicateurs de micro-finance et indicateurs de développement humain

La deuxième section s'intéresse au lien controversé entre la micro-finance et le bien-être des populations bénéficiaires, en tenant compte, en particulier, des indices de développement humain (IDH) : le niveau de vie, mesuré par la PIB réel par habitant en parité de pouvoir d'achat (USD) ; la longévité, mesurée par l'espérance de vie à la naissance ; l'éducation, mesurée par l'indice d'éducation. Pour des raisons de disponibilité de données, notamment sur le système financier décentralisé guinéen, cette partie de l'étude sera relativement plus axée sur le Bénin.

2.1. Méthodologie de l'étude

Pour étudier l'impact de la micro-finance sur la pauvreté, il nous semble approprié d'étudier la relation entre la micro-finance et l'Indice du Développement Humain (IDH). En partant de l'hypothèse que l'IDH est un « bon » indicateur d'évaluation du niveau de vie, nous allons apprécier son évolution (et si possible celle de ses composantes) en fonction de l'évolution de la micro-finance.

Par ailleurs, pour ce qui est de la micro-finance, nous faisons le choix de ne retenir que des indicateurs qui impactent directement le bien-être des clients et de façon indirecte celui de leur famille respective. Trois indicateurs sont retenus à cet effet :

- les *bénéficiaires directes du crédit* : il s'agit ici des emprunteurs¹².
- les *bénéficiaires totaux*, ils comprennent les bénéficiaires directs et indirects du crédit. Nous entendons par bénéficiaires indirects l'ensemble des personnes qui partagent un même ménage que l'emprunteur du microcrédit. Les statistiques de l'UEMOA et celles de l'Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté en Guinée (EIBEP 2002/2003) considèrent qu'en moyenne chaque ménage est composé de six (6) personnes. Ce chiffre est donc retenu pour calculer l'effectif des bénéficiaires totaux.
- le *taux de pénétration* des microcrédits, c'est le rapport de l'effectif de bénéficiaires totaux à la population totale.

L'étude de l'impact de la micro-finance sur le niveau la pauvreté nous amène à comparer l'évolution de ces deux groupes d'indicateurs.

2.2. Sources des données utilisées

Quatre sources de données sont sollicitées pour cette étude :

- les statistiques de l'Université de Sherbrooke, « World perspective » : ces données sont accessibles en ligne suivant le lien <http://perspective.usherbrooke.ca/>, elles

¹¹ Le premier ayant été fait par les banques commerciales.

¹² Nous n'avons pas fait de différence entre les emprunteurs individuels, ceux en groupe de caution solidaire et les groupements

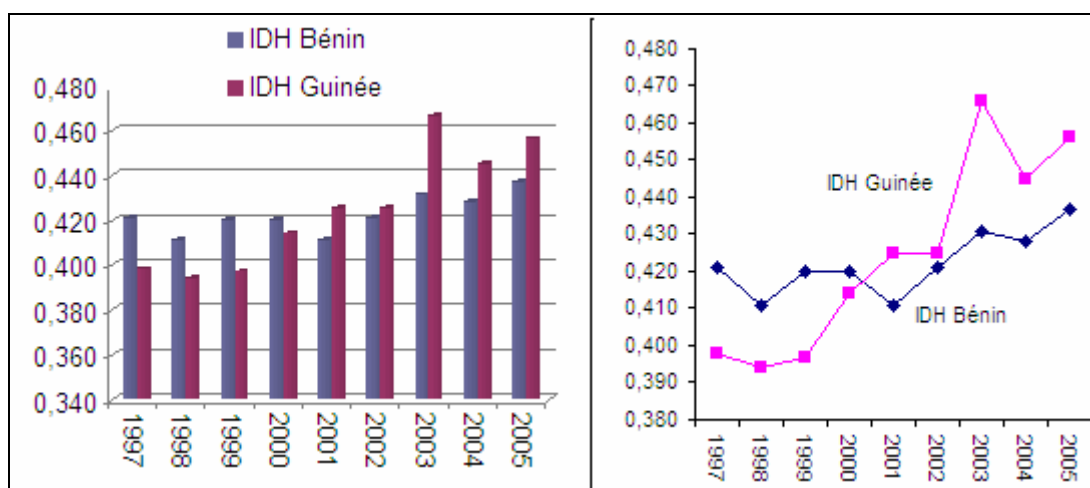
couvrent des domaines aussi vastes que l'économie, la santé, l'éducation et la population. Elles sont établies par pays.

- Les statistiques du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Rapports mondiaux pour le Développement Humain.
- La Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), pour le cas du Bénin. Ces données nous ont permis d'établir les séries des indicateurs de micro-finance retenus.
- La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), pour les statistiques sur la micro-finance concernant la Guinée.

2.3. Estimation et analyse des résultats

Analyse descriptive

Une observation des IDH du Bénin et de la Guinée montre qu'ils sont instables dans le temps (grap. 1).



Graphique 1 : Evolution des IDH du Bénin et de la Guinée entre 1997 et 2005

Cette instabilité est sans doute liée aux éléments qui les composent. En regardant de plus près ces éléments, respectifs (tab. 1 annexé) on peut noter :

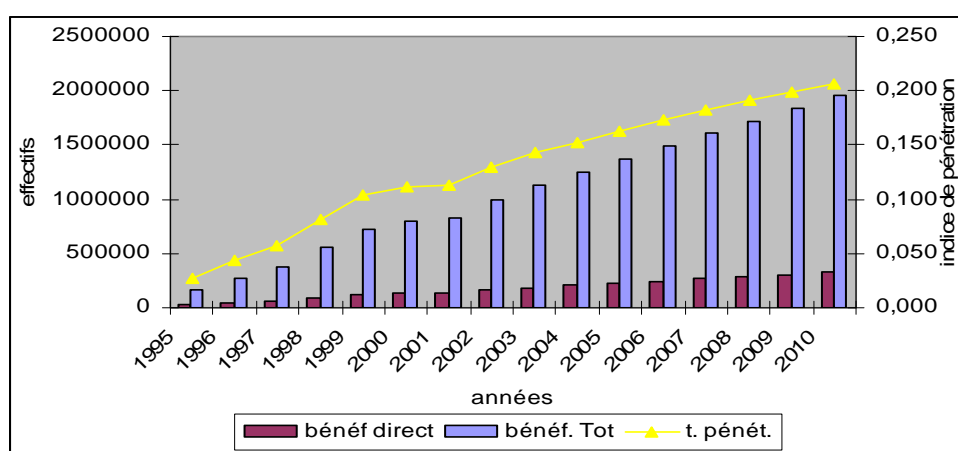
Pour le Bénin : on a constaté une nette baisse du PIB réel par habitant qui passe de 1 270 à 867 USD entre 1997 et 1998 et, conséquemment, ceci a conduit à une baisse de l'indice de niveau de vie. La reprise qui s'en est suivie n'a pas permis d'atteindre le niveau de 1997 car les taux de croissance du PIB sont restés inférieurs au niveau de 1997 (6,14 %). Entre 1998 et 2004, l'économie béninoise a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 4 %. Une autre raison de l'instabilité de l'IDH se trouve dans l'indice de l'éducation, qui après un moment de hausse (de 0,37 en 1997 à 0,44 en 2002) a décliné, pour se retrouver au niveau de 0,40, en 2005. On peut faire la même remarque pour l'espérance de vie, qui est restée relativement stable entre 1997 et 2000 (à 53 ans en moyenne), a abaissé entre 2001 et 2002 (à 51 ans en moyenne) avant de remonter à 55 ans en 2005. Evolution répercutée sur l'indice de l'espérance de vie.

Pour le cas de la Guinée : le PIB réel/habitant de la Guinée a connu une nette croissance entre 1997 et 2005, en passant de 1 880 à 2 316 USD. Ceci est sans doute lié à des niveaux croissances économiques enregistrées sur la période. Toutefois, cette croissance est restée instable avec un écart considérable entre le niveau le plus élevé (5 % en 1997) et le niveau le plus faible (1,2 % en 2003).

L'indice d'éducation est resté relativement stationnaire durant la période étudiée (0,36 en moyenne contre 0,41 pour le Bénin) ; tandis que des progrès ont été enregistrés au niveau de la santé. L'espérance de vie est passée de 46,5 en 1997 à 54,80 en 2005.

Cette première analyse montre que même si des progrès ont été réalisés en matière d'amélioration du bien-être des populations dans ces deux pays, ils restent fragiles et assez sensibles, particulièrement, à la conjoncture économique.

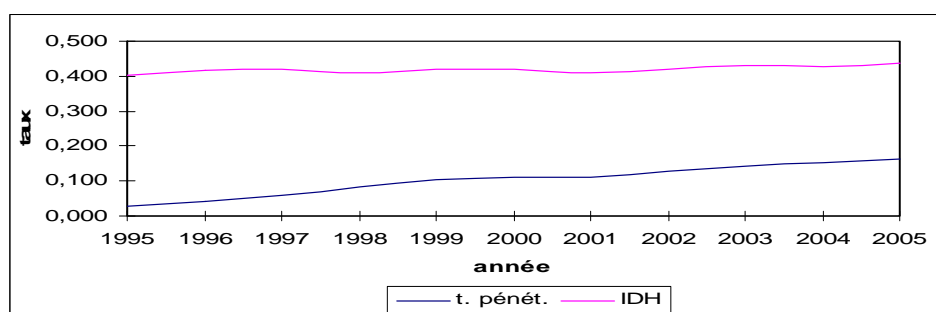
Par ailleurs, comme le montre le graphique 2 la micro-finance pourrait avoir une incidence (que nous mesurerons par la suite) sur le bien-être des populations au Bénin. En effet, la micro-finance couvrirait environ, et directement, un peu plus de 260 milles personnes en 2005, contre environ 28 milles personnes en 1995. Cette croissance nette et régulière atteste l'intérêt que manifestent les populations, dans ce pays peuplé d'environ huit millions d'habitants, pour les programmes de micro-finance. Selon nos prévisions, les personnes bénéficiaires de microcrédits dépasseront les trois cent mille en 2010¹³.



Graphique 2 : Evolution des bénéficiaires de la micro-finance au profit des populations au Bénin

L'intensité de la demande de services financiers décentralisés est aussi mesurée à l'aide des indicateurs : bénéficiaires totaux et taux de pénétration. En effet, plus d'un million et demi de béninois vivaient directement ou indirectement des services de micro-finance en 2007, contre 172 mille en 1995. Rapporté à la population, ce sont plus de 18 % des béninois qui bénéficient des retombées de la micro-finance (contre 0,2 % en 1995, 13 % en 2002). Selon nos prévisions cette proportion passera à près de 21 % en 2010, soit un béninois sur 5.

Enfin, cette étude descriptive est conclue par l'observation des évolutions graphiques de l'IDH et du taux de pénétration de la micro-finance au Bénin (graphique 3).



Graphique 3 : Evolution de l'IDH et du taux de pénétration de la micro-finance

¹³ Les valeurs de 2008 à 2010 sont prévisionnelles.

Globalement, le développement des activités micro-financières évolue dans le même sens que l'amélioration du bien-être des populations. Par ailleurs, s'il est possible de montrer que l'accès au crédit contribue favorablement au bien-être des bénéficiaires, l'inverse pourrait aussi se vérifier. Néanmoins, on ne saurait tirer des conclusions enthousiastes sur l'existence d'un lien hypothétique entre la croissance d'un indicateur de microfinance : le taux de pénétration, et l'indicateur de développement humain. Une analyse de régression s'impose.

Régression linéaire

Les résultats issus de l'estimation des paramètres du modèle corroborent ceux observés de l'analyse de description. En effet, aucune relation de corrélation forte n'est mise en évidence, que ce soit par la méthode de Kendall ou par celle de Spearman.

Concernant la méthode de Kendall les seuls coefficients de corrélation (unilatérale) relativement significatifs sont ceux qui lient, d'un côté, le taux de pénétration et, de l'autre, l'indice générique IDH et le niveau de vie. Les coefficients obtenus sont respectivement de 0,588 (pour l'IDH) et 0,412 (pour le niveau de vie) au seuil de 5 %. Les autres variables explicatives enregistrent des coefficients faibles et non significatifs : 0,412 pour l'espérance de vie et 0,188 pour l'éducation.

Le calcul du Rho de Spearman révèle qu'au seuil de 5 % seul l'IDH est significativement corrélé au taux de pénétration avec un coefficient de 0,733. Aucune des autres variables n'a un coefficient significatif. En revanche les variables explicatives restent corrélées entre elles.

Les résultats de la régression linéaires également des coefficients de corrélation ajustée contrastés entre le taux de pénétration et l'IDH et ses composantes. Ce coefficient est positif mais très faible entre le taux de pénétration et l'IDH (13 %) et entre ce taux et l'éducation (9,349 %). En revanche, il reste négatif entre le taux de pénétration et les autres variables explicatives : - 9,057 % pour le niveau de vie ; - 7,159 % pour l'espérance de vie. Nous remarquons aussi des niveaux de variance F nettement inférieure au seuil de signification (signif F), excepté pour l'IDH.

On peut tirer de ce résultat les enseignements suivants :

- la micro-finance agit globalement sur le bien-être de ses bénéficiaires mais avec un effet d'impact mitigé.
- de tous les constituants de l'IDH, seuls l'éducation a un coefficient R ajusté positif, certes non significatif. On en déduit que le niveau d'éducation serait favorable à une large diffusion de la micro-finance et à une meilleure compréhension des pratiques de micro-finance.
- l'impact de la micro-finance sur la réduction de la pauvreté reste flou, à la lumière des résultats obtenus. Ce qui nous conduit à dire que le lien entre la micro-finance et le développement reste ambigu.

Corrélations

			T_PENETR	IDH	NIV_VIE	ESP_VIE	EDUC
Tau-B de Kendall	T_PENETR	Coefficient de corrélation	1,000	,588*	,478*	,412	,188
		Sig. (unilatérale)	,	,017	,043	,068	,253
		N	9	9	9	9	9
	IDH	Coefficient de corrélation	,588*	1,000	,492*	,727**	,000
		Sig. (unilatérale)	,017	,	,041	,005	,500
		N	9	9	9	9	9
NIV_VIE	Coefficient de corrélation	,478*	,492*	1,000	,277	-,230	
	Sig. (unilatérale)	,043	,041	,	,164	,215	
	N	9	9	9	9	9	
ESP_VIE	Coefficient de corrélation	,412	,727**	,277	1,000	-,226	
	Sig. (unilatérale)	,068	,005	,164	,	,217	
	N	9	9	9	9	9	
EDUC	Coefficient de corrélation	,188	,000	-,230	-,226	1,000	
	Sig. (unilatérale)	,253	,500	,215	,217	,	
	N	9	9	9	9	9	
Rho de Spearman	T_PENETR	Coefficient de corrélation	1,000	,733*	,368	,496	,233
		Sig. (unilatérale)	,	,012	,165	,087	,273
		N	9	9	9	9	9
	IDH	Coefficient de corrélation	,733*	1,000	,642*	,816**	,027
		Sig. (unilatérale)	,012	,	,031	,004	,473
		N	9	9	9	9	9
NIV_VIE	Coefficient de corrélation	,368	,642*	1,000	,332	-,308	
	Sig. (unilatérale)	,165	,031	,	,191	,210	
	N	9	9	9	9	9	
ESP_VIE	Coefficient de corrélation	,496	,816**	,332	1,000	-,261	
	Sig. (unilatérale)	,087	,004	,191	,	,249	
	N	9	9	9	9	9	
EDUC	Coefficient de corrélation	,233	,027	-,308	-,261	1,000	
	Sig. (unilatérale)	,273	,473	,210	,249	,	
	N	9	9	9	9	9	

*. La corrélation est significative au niveau .05 (unilatéral).

**. La corrélation est significative au niveau .01 (unilatéral).

Regression linear:

MODEL: MOD_1.

—

Dependent variable.. IDH

Method.. LINEAR

Listwise Deletion of Missing Data

Multiple R ,49720
R Square ,24721
Adjusted R Square ,13966
Standard Error ,01379

Analysis of Variance:

	DF	Sum of Squares	Mean Square
Regression	1	,00043712	,00043712
Residuals	7	,00133111	,00019016

F = 2,29869 Signif F = ,1733

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	SE B	Beta	T	Sig T
----------	---	------	------	---	-------

T_PENETR ,219289 ,144636 ,497198 1,516 ,1733
 (Constant) ,392826 ,017582 22,342 ,0000

—

Dependent variable.. NIV_VIE Method.. LINEAR

Listwise Deletion of Missing Data

Multiple R ,21389
 R Square ,04575
 Adjusted R Square -,09057
 Standard Error ,02006

Analysis of Variance:

	DF	Sum of Squares	Mean Square
Regression	1	,00013506	,00013506
Residuals	7	,00281694	,00040242

F = ,33561 Signif F = ,5805

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	SE B	Beta	T	Sig T
T_PENETR	,121892	,210406	,213895	,579	,5805
(Constant)	,376365	,025577		14,715	,0000

—

Dependent variable.. ESP_VIE Method.. LINEAR

Listwise Deletion of Missing Data

Multiple R ,24972
 R Square ,06236
 Adjusted R Square -,07159
 Standard Error ,04045

Analysis of Variance:

	DF	Sum of Squares	Mean Square
Regression	1	,00076171	,00076171
Residuals	7	,01145252	,00163607

F = ,46557 Signif F = ,5170

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	SE B	Beta	T	Sig T
T_PENETR	,289476	,424248	,249724	,682	,5170
(Constant)	,425590	,051572		8,252	,0001

—

Dependent variable.. EDUC Method.. LINEAR

Listwise Deletion of Missing Data

Multiple R ,45476
 R Square ,20680
 Adjusted R Square ,09349
 Standard Error ,01788

Analysis of Variance:

	DF	Sum of Squares	Mean Square
Regression	1	,00058365	,00058365
Residuals	7	,00223858	,00031980

F = 1,82505 Signif F = ,2187

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	SE B	Beta	T	Sig T
T_PENETR	,253392	,187566	,454757	1,351	,2187
(Constant)	,375824	,022801		16,483	,0000

Conclusion : la micro-finance doit rester au service des pauvres

Les résultats de cette étude montrent que la diffusion de la microfinance est corrélée avec l'indicateur générique de développement humain IDH. Le taux de pénétration de la microfinance détermine l'évolution de l'IDH, mais de manière très faible. Cette faiblesse des résultats tient-elle à la taille réduite des données disponibles sur la microfinance au Bénin ? Ou bien serait-ce une incapacité de la microfinance à entraîner vers le haut l'indicateur de développement humain et les indices qui composent cet indicateur ? Toujours est-il que pour l'instant, le lien entre la propagation de la microfinance et l'IDH existe certes, mais il est quasiment imperceptible.

En outre, si les résultats de la microfinance sont mitigés et ses retombées médiocres ou mauvaises, en revanche, les supposées « bonnes » pratiques fonctionnent à plein régime et contribuent à déstructurer à grande vitesse les réseaux de liens sociaux.

Il apparaît donc urgent de réfléchir sur la responsabilité sociale des institutions de microfinance pour que, à défaut d'apporter une contribution à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, ne contribuent pas au contraire à les rendre plus pauvres qu'ils ne le sont, plus vulnérables qu'ils ne l'étaient.

Il est par ailleurs indispensable de veiller sur la qualité des institutions engagées dans le processus de micro-financement : mise en place d'un cadre juridique qui limite l'accès au secteur afin de contraindre les organisations « séduites par le simplisme apparent du micro-crédit » (Servet, 2005) et qui n'ont pas la compétence requise pour exercer ce métier etc.

L'instabilité macroéconomique et la concurrence du marché ne sont pas favorables à l'essor des micro-entreprises. La première perturbe la fixation des anticipations tandis que la seconde, compte tenu des moyens matériels et humains à disposition des micro-entreprises, amenuise ses chances de survie. Une étude réalisée par l'AFD a montré que dans un contexte de faible maturité des institutions publiques et privée, notamment le secteur financier formel (AFD), la micro-finance ne pouvait faire usage de façon optimale du potentiel qu'elle regorge encore moins apporter des solutions aux difficultés d'alors. L'absence de mécanismes de protection sociale, la mauvaise gouvernance des Etats sur fonds de récession économique en sont quelques raisons.

Par ailleurs, l'âpreté de la lutte à mener contre la pauvreté et l'impertinence des politiques jusqu'à présent suivies pour venir à bout de ce fléau, autorise l'implication effective des autorités publiques. Les autorités publiques doivent mettre en place de véritables stratégies nationales pour la micro-finance au même titre que les stratégies nationales d'éducation et de santé. Detragiache, Gupta et Tressel (2005) montrent qu'un niveau élevé d'inflation et de corruption réduit l'efficacité des établissements de crédit. Ces éléments déséquilibrants sont sans doute défavorables aux IMF et compromettent l'approfondissement de leurs activités. Pour permettre donc aux IMF de mieux répondre aux besoins des populations, cet engagement des autorités publiques est nécessaire. Il doit s'accompagner d'un cadre institutionnel et macroéconomique stables. Des niveaux d'inflation comme ceux que connaissent de nombreux pays en Afrique subsaharienne (Guinée 40 % en 2006, 17 % en 2007 ; Bénin 5 % en 2005), ne permettent pas de préserver le pouvoir d'achat des agents, concourent à l'appauvrissement des microentrepreneurs. Indirectement, ils favorisent le développement des impayés et donc le déséquilibre des IMF.

En outre, les financements doivent cibler les secteurs économiques porteurs où les marges bénéficiaires sont potentiellement importantes. Des secteurs comme l'agriculture, l'élevage ou la pêche sont à cet effet les mieux indiqués, surtout dans le contexte actuelle des hausses des cours des matières premières et des demandes intérieures (mais aussi extérieure) de produits agricoles croissantes.

Dans tous les cas on ne peut pas surmonter la situation d'*équilibre instable* (Jégourel, 2005) que traversent les IMF sans préciser l'orientation institutionnelle à prendre entre investir le champ social, pour renforcer les capacités des bénéficiaires, et s'assurer une viabilité financière. Sur ce point, l'arrivée progressive des banques commerciales dans le secteur (comme ce qui se passe en Amérique Latine où 29 % des fonds octroyés aux micro-entreprises provient des banques commerciales, selon Jégourel) demande des choix rapides, clairs et précis. Le glissement des activités des IMF vers celles des banques commerciales peut remettre en cause certains principes clés de la micro-finance (proximité, confiance, suivi, ...). La remise en cause de ces éléments constitue un motif pour les microentrepreneurs pour quitter les programmes ou adopter des comportements peu favorables à la bonne pratique de l'activité microfinancière.

Bibliographie

- Abdelmoumni F. (2005) « Paradoxes de la micro-finance – Plaidoyer pour la récupération de la micro-finance par les banques, et pour le retour des ONG au développement », Technique Financière et développement, 78/mars, point de vue.
- Agence française de développement (AFD), « Précis de réglementation de la micro-finance », n° 21, tome II, 70 p., document téléchargeable à partir du site de l'AFD : <http://www.afd.fr>
- Baumann, E. (2001) « Burkina Faso: heurs et quelques malheurs de la micro-finance », in Rapport Exclusion et Liens financiers, Rapport 2001, Paris, Economica, pp° 214-226.
- Detragiach E., Poonam G. & T. (2005), « Finance in Low-Income Countries: An Empirical Exploration », *IMF Working Paper 05/167* (Washington: International Monetary Fund).
- Doumbouya M.L. (2005) « Une analyse critique de la théorie de la répression financière : le cas de la Guinée », Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.
- DSFD (2003) Monographie des Systèmes Financiers Décentralisés du Bénin, Bceao publication, Dakar
- Fonds d'équipement des Nations Unies, (2003) « Evaluation de l'impact des programmes de microfinance », Présentation des études de cas réalisées à Haïti, au Kenya, au Malawi et au Nigeria, 128 p.
- Fernando, J. L. (2006), *Micro-finance Perils and Prospects*, Routledge, 242 p.
- Fouillet, C. (2006) « La Micro-finance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh (Inde) » Bulletin d'Information du Mardi (BIM), n° - 25 avril 2006, Gret-Cirad

- Guérin, I. (2004) « Micro-finance et servitude pour dette », *Bulletin d'Information du Mardi (BIM)*, n° - 07 décembre 2004, Gret-Cirad
- Guérin, I. (2005) « Les avantages comparatifs de la finance informelle », *Bulletin d'Information du Mardi (BIM)*, n° - 14 juin 2005, Gret-Cirad
- Guérin, I & Servet J-M, (2005) « L'économie solidaire entre local et global : l'exemple de la microfinance », *RECMA*, n° 296
- Gulde, A.-M & Pattillo C. (2006), « Financiarisation de l'Afrique, L'Afrique pourrait croître encore plus si elle réformait son secteur financier », *Finance et Développement*, juin, pp. 44-47.
- Héliès, O. (2007) « Surendettement : le chemin vers l'extrême pauvreté », *Bulletin d'Information du Mardi (BIM)*, n° - 13 janvier 2007, Gret-Cirad
- Hulme, D. (2000) « Impact Assessment Methodologies for Micro-finance: Theory, Experience and Better Practice » *World Development*, Vol. 28(1), pp.79-98,
- Jegourel, Y. (2005), « La micro-finance, une finance au secours des pauvres ? », *écoflah 201*, pp. 1-6, octobre.
- Kamalan A. E. & Ababacar S. D. (2006) « Les taux d'intérêt conditionnent-ils la pérennité des Institutions de Micro-finance ? Eclairages théoriques et empiriques » Communication aux Journées de recherches du Réseau Entrepreneuriat de l'AUF, CARE, 6 et 7 avril, Rouen
- Kamalan, E. (2007) « La responsabilité dévoyée des Institutions de Micro-finance, évidences au Bénin » communication aux 7^{èmes} Rencontres internationales du Réseau Interuniversitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, 24-25 mai, Rennes
- Khandker S.-R. (2005) « Micro-finance and Poverty: Evidence Using Panel Data from Bangladesh », *The World Bank Economic Review*, 19(2):263-286
- Labie M. (2004), « Micro-finance : un état des lieux », *Monde en développement*, vol. 32 - n° 126, pp. 9-23.
- Littlefield, E, Morduch J. & Hashemi S. (2008), « La micro-finance est-elle une stratégie efficace pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement? », *CGAP* n° 24, janvier, 11 p.
- Macharia, G. & Attoumane A. S (2005) « Renforcement des capacités des institutions de micro-finance en Afrique : enjeux et perspectives », *Techniques Financières et développement*, 78/mars, pp. 193-203.
- MicroRate and al. (2003) « Indicateurs de Performance pour les Institutions de micro-finance, Guide Technique », traduction de « Performance Indicators for Micro-finance Institutions: Technical Guide » CGAP, Col. Technical Tool Series
- Nowak, M. (2005) On ne prête pas qu'aux riches, La révolution du microcrédit, JC Lattès.
- Servet, J-M (2005), « Les limites de l'utilisation du microcrédit dans les pays du Sud », *Problèmes Economiques*, n° 2 928, mars, pp. 22-27.
- Servet, J-M (2006), Banquiers aux pieds nus, microcrédit et micro-finance, Odile Jacob
- Valtriani, P. (1995) « La lutte contre la pauvreté », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 751, 7 juillet, La Documentation française.

Annexe :

Tableau 1 : Indices de développement humain

	Bénin				Guinée			
	Esp/vie	PIB réel/hab (PPA\$)	Ind. Educ.	IDH	Esp/vie	PIB réel/hab (PPA\$)	Ind. Educ.	IDH
1997	53,40	1270,00	0,37	0,421	46,50	1880,00	0,34	0,398
1998	53,50	867,00	0,40	0,411	46,90	1782,00	0,34	0,394

1999	53,60	933,00	0,41	0,420	47,10	1934,00	0,33	0,397
2000	53,80	990,00	0,40	0,420	47,50	1982,00	0,37	0,414
2001	50,90	980,00	0,42	0,411	48,50	1960,00	0,39	0,425
2002	50,70	1070,00	0,44	0,421	48,90	2100,00	0,37	0,425
2003	54,00	1115,00	0,41	0,431	53,70	2097,00	0,41	0,466
2004	54,30	1091,00	0,40	0,428	53,90	2180,00	0,34	0,445
2005	55,40	1141,00	0,40	0,437	54,80	2316,00	0,35	0,456

Sources : Tableau élaboré par les auteurs à partir des rapports mondiaux du PNUD (1999-2007/2008)

	bénéf direct	bénéf. Tot	t. pénét.	IDH
1995	28693	172160	0,028	0,403
1996	46156	276936	0,043	0,417
1997	63619	381712	0,058	0,421
1998	92308	553847	0,082	0,411
1999	120997	725981	0,104	0,420
2000	133828	802966	0,112	0,420
2001	138941	833643	0,112	0,411
2002	166296	997777	0,130	0,421
2003	188130	1128777	0,143	0,431
2004	207968	1247810	0,153	0,428
2005	227807	1366843	0,162	0,437
2006	247646	1485876	0,173	
2007	267485	1604909	0,182	
2008	287324	1723942	0,191	
2009	307163	1842975	0,199	
2010	327001	1962008	0,207	

Sources : Tab. élaboré par les auteurs à partir des rapports mondiaux du PNUD (1999-2007/2008)